

Conseil de quartier - Léon Blum/Folie Regnault Commission Propreté & Cadre de Vie

Compte rendu de nos actions au 11/02/2016

Référentes : Annie BOURCE et Nadine ZEMMOURI-PERCHERON

Suivi de nos actions depuis la réunion plénière du 23/06/15 :

1° PROPLETE

① SUIVI DE LA MARCHÉ EXPLORATOIRE DU 15/10/15

Dans le cadre de l'opération "J'aime mon quartier propre" (action ciblée de nettoyage approfondi) réalisée au cours de l'automne 2015 dans le 11^{ème}) la Commission Propreté/Cadre de vie avait réalisé une marche exploratoire sur un des sites concernés afin de voir les actions mises en place et l'impact auprès des riverains.

A l'issue de cette marche un compte-rendu détaillé avait été transmis à la DPE (Direction de la Propreté et de l'Environnement), à la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), à M. LEBON et Mme MOREL (Mairie du 11^{ème}). Il est également consultable sur le site de la mairie du 11^{ème} : http://www.mairie11.paris.fr/mairie11/jsp/site/Portal.jsp?page_id=1011

Nous avons alors constaté 3 principaux points noirs :

- 1° Le non enlèvement des épaves de vélos qui encombraient toujours les trottoirs et stationnements,
- 2° Les dépôts sauvages déjà recensés qui perduraient,
- 3° Le non suivi de nos précédents comptes rendus.

Nous avons effectué une nouvelle marche exploratoire le 28/01/16 afin de vérifier si nos signalements avaient bien été pris en compte. Hélas, nous avons malheureusement pu constater que beaucoup de points n'avaient pas été effectués (enlèvement de tags, d'épaves...).

Nous regrettons que les comptes rendus et signalements transmis par la Commission Propreté/Cadre de vie ne soient pas toujours suivis d'effet.

② EPAVES DE DEUX ROUES : MARCHÉ EXPLORATOIRE DU 28/01/16

Nous constatons depuis plusieurs mois une recrudescence inquiétante du nombre d'épaves de deux roues (motorisés ou non) dans notre quartier. Ces dernières sont accrochées au mobilier urbain (grilles de métro, barrières de protection, zones de stationnement...), entravent la circulation des piétons (gêne et risque de chutes) et empêchent le stationnement des véhicules roulants aux endroits destinés (parkings remplis d'épaves par exemple).



Selon la communication de la ville de Paris un protocole d'enlèvement est prévu « Depuis mai 2010 des tournées conjointes d'enlèvement des épaves de vélos par les services de la propreté et de la police ont lieu 2 fois par mois dans chaque arrondissement. Les services municipaux de la propreté et la Préfecture de police ont mis au point un protocole commun d'action mobilisant leurs compétences respectives. Pour les vélos abandonnés en voie d'épavisation, les épavistes collent un sticker sur le cadre précisant la date de leur passage. Leurs propriétaires ont alors 30 jours pour récupérer leur bien avant enlèvement. Les épaves sont recyclées ou confiées à des associations en vue de leur réemploi. ».

Lors de notre marche exploratoire du 17/06/15 nous avons pu constater, au vu du nombre d'engins hors d'état d'usage manifeste, que cela n'était pas effectué. Nous avons listé ces points noirs et adressé notre compte rendu détaillé à la DPE (avec adresses précises et photos) pour transmission aux services concernés de la Préfecture de Police (épavistes) afin que les interventions soient réalisées.

Lors de notre seconde marche exploratoire du 15/10/15 (réalisée dans le cadre de l'opération "J'aime mon quartier propre") nous avons pu constater avec regret que nos signalements n'avaient pas été suivis d'effet. Nous avons alors retransmis un compte-rendu détaillé le 21/10/15.

Le 28/01/16, suite aux signalements de plusieurs riverains, nous venons d'effectuer une troisième marche exploratoire et nous constatons que les épaves signalées sont toujours en place. Nous avons totalisé, sur une très petite partie de notre quartier, pas moins de 44 engins hors d'état manifeste de rouler, démontés ou à l'abandon...



Dans le cadre du "Plan vélo 2015-2020" lancé par la ville de Paris nous avons noté que « L'offre de stationnement de surface sera renforcée avec l'installation de nouvelles aires de stationnement plus petites mais plus nombreuses. 10.000 nouvelles places de stationnement seront créées d'ici 2020 ». Aussi, nous sommes très étonnés que l'enlèvement des épaves qui encombrent les stationnements déjà existants ne soit pas effectué de manière systématique et effective : cela ne sert à rien de créer davantage de places si ces dernières ne peuvent pas être utilisées par les engins roulants et en service.

Enfin, outre le problème du manque de place et de gêne, cela crée également un sentiment d'insécurité (engins démontés ou vandalisés).

Ce problème qui perdure depuis des mois, voire des années pour certaines épaves, a été soulevé lors de la dernière réunion de notre groupe d'animation par plusieurs membres de différentes commissions qui trouvent cette situation totalement anormale.

Aussi, nous avons recontacté, le 01/02/16, Messieurs Lebon, Martinet, Japhet, Hubert et la DPE afin de leur transmettre la liste détaillée des épaves et engins à l'abandon recensés lors de notre dernière marche et nous leur avons demandé :

1° De nous expliquer pour quelle(s) raison(s) le protocole prévu entre la Mairie de Paris et la Préfecture de Police n'est pas appliqué dans notre quartier,

2° Pourquoi nos signalements répétés ne sont pas suivis d'effet,

3° De prendre toute les mesures nécessaires afin que ces épaves soit enfin enlevées.

Nous avons obtenu une réponse de M. Lebon, le 06/02/16, qui fait le même constat : « *les signalements au commissariat sont peu suivis d'effets, notamment ceux concernant les vélos. Il est probable que dans le contexte actuel, la Police ne juge pas cette action prioritaire. Nous allons bien évidemment saisir le Commissaire et demander aux services de relancer les tournées conjointes d'enlèvement.*

A ce stade, il n'est pas possible aux services de la Ville de procéder à leur initiative à des enlèvements d'épaves, y compris de vélos ; c'est une compétence des services de Police.

Une évolution des champs de compétence serait plus que souhaitable et de nature à probablement apporter à terme une meilleure efficacité. »

A suivre...

③ **MEGOTS :**



Lors de notre marche du 15/10/15 nous avons pu constater que, malgré les campagnes de sensibilisation lancées en septembre et la campagne de répression en place depuis le 1^{er} octobre, les mégots sont encore très présents sur les trottoirs.

Certains commerçants ont installé des cendriers devant leurs terrasses ou vitrines, mais ce n'est pas encore généralisé.

Souvent ces cendriers sont vidés à même le caniveau, idem pour le balayage des trottoirs aux terrasses.

Il serait donc judicieux de prévoir une campagne de sensibilisation des établissements (publics ou non) afin que la pose de cendriers devienne plus systématique et que l'enjeu écologique soit réellement perçu : les mégots doivent systématiquement être jetés dans les bacs (et non dans les caniveaux).

La commission avait contacté M. Lebon afin d'avoir quelques informations sur la campagne de sensibilisation et de répression anti-mégots lancée depuis le 01/10/15. Nous avons pu obtenir les réponses suivantes (au 04/02/16) :

- Depuis le lancement de la campagne anti mégots en octobre, environ 1 000 PV ont été dressés sur Paris (pas de chiffres précis pour le 11^e). L'idée est avant tout pédagogique : il s'agit de faire prendre conscience que jeter un mégot n'est pas un geste anodin. De ce point de vue, le lancement de la campagne de verbalisation, très médiatisé, a été plutôt réussi.

- L'amende forfaitaire de 3^e classe est de 68 € payable sous 45 jours au Trésor Public ; au-delà c'est une amende majorée à 180 €. Il s'agit d'une amende classique, telles que toutes celles qui sont dressées par la police ou des agents assermentés. Elle suit donc les procédures classiques de recouvrement par le Trésor Public. Comme les autres, elles ne sont donc pas réglables immédiatement : les agents, comme les policiers, ne sont pas non plus habilités à en percevoir les montants.

- Les agents sont assermentés et sont donc habilités à vérifier l'identité du contrevenant. Ils peuvent, si besoin, faire appel aux forces de Police en cas de difficultés mais, en pratique, les gens opposent peu de résistance et présentent une pièce d'identité. Les agents font preuve d'efficacité pour gérer avec beaucoup de professionnalisme ces situations.

- Il n'existe pas de statistiques précises sur les suites puisque les PV sont transmis au Trésor Public ; le taux de recouvrement est celui des amendes perçues par le Trésor Public.

④ SORTIE / RENTREE DES POUBELLES



La commission continue de constater que les bacs sont parfois sortis très tôt dans la journée (bien avant les horaires de passage des bennes). Il arrive également qu'ils ne soient pas rentrés (et restent ainsi toute la journée sur les trottoirs).

De même, les dépôts sauvages continuent de fleurir régulièrement un peu partout, même sous les panneaux d'interdiction.

D'une manière générale, nos rues sont sales et le passage des piétons est souvent entravé. Des inspecteurs doivent intervenir sur certains sites.

Il pourrait être judicieux de lancer une campagne d'information quant au respect des horaires de sorties des bacs.

⑤ SACS POUBELLE "PROPRETE RATP"



Nous avons constaté que, régulièrement, des sacs poubelles opaques siglés "Propreté RATP" étaient déposés à même le trottoir dès le matin devant les sorties de métro. Ces derniers restent ainsi toute la journée, encombrant les trottoirs et donne un aspect assez sale à nos rues.

La commission avait donc contacté le 30/11/15 M. Le Bronec (DPE) afin d'avoir quelques explications (la RATP bénéficiait-elle de consignes particulières ou de dérogations pour déposer ses sacs d'ordures ainsi sur la voie publique ?). Nous avons obtenu une réponse le 06/01/16 « Concernant les sacs RATP, nous avons pris contact le 07/12/15 pour ces deux stations et rappelé la procédure de sortie en sacs autorisée en fin d'après-midi avant le passage de la benne et en aucun cas le matin. Visiblement le message n'est pas passé. Nous allons reprendre contact avec cette société, si cela ne s'améliore pas, je ferai intervenir les inspecteurs de la salubrité ».

Depuis, nous constatons avec regret que la situation perdure quotidiennement (notamment à la station Charonne). Nous avons donc recontacté, le 02/02/16, la DPE afin qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour faire enfin cesser cette situation.

A surveiller...

⑥ NETTOYAGE/COLMATAGE DES SOUCHES CREUSES (ARBRES ABATTUS)



Nous avons constaté, lors de notre marche exploratoire du 15/10/15, que de nombreuses souches d'arbres creuses servaient, malheureusement, de poubelles. Ces dernières n'étaient pas régulièrement nettoyées et pouvaient attirer les rongeurs.

Nous avons alors contacté la DEVE (Direction des Espaces Verts) afin de signaler les faits. Il avait alors été décidé, le 17/11/15, par la DEVE « Afin de limiter le ramassage des déchets déposés à l'intérieur des souches creuses de les colmater, ce qui évitera un nettoyage répétitif et difficile.

Ces mesures seront mises en œuvre très prochainement ».

Lors de notre marche exploratoire du 28/01/16, nous avons pu constater, notamment sur le mail de la Roquette, qu'une petite partie des souches avait bien été colmatée (par des planches vissées à même la souche, ce qui est à la fois pratique et esthétique), toutefois il reste encore de très nombreuses souches creuses qui continuent, malheureusement, d'être remplies d'immondices.



Aussi, nous avons recontacté, le 01/02/16, les services de la DEVE pour savoir si une intervention de colmatage globale allait être prochainement réalisée. A défaut, il serait judicieux d'apporter un nettoyage particulier à ce secteur pour éviter une nouvelle prolifération de rongeurs. Nous avons obtenu une réponse par retour : le colmatage des souches devrait avoir lieu « *très prochainement* ».

Au 11/02/16 ce colmatage est presque terminé (il reste encore une grosse souche à l'angle Folie Renault/Roquette).

A suivre...

2° CADRE DE VIE

A/ Nouvel espace canin rue de la Roquette :



Déplacé du Square Rajman et inauguré le 23/09/15 sur le mail rue de la Roquette.

Dans le cadre des opérations "*J'aime mon quartier propre*" et trois semaines après l'inauguration de ce nouvel espace canin la Commission Propreté/Cadre de vie avait réalisé une marche exploratoire (le 15/10/15) sur le site afin de visualiser l'état de cet espace et recenser les éventuelles remarques des utilisateurs et riverains.

Cet emplacement semble convenir aux utilisateur et riverains.

B/ Encombrement des trottoirs et incivilités (stationnements, livraisons, terrasses)

Nous notons une recrudescence de l'encombrement des trottoirs et de l'espace public, dû principalement à l'incivilité et aux abus manifestes de certains commerçants ou artisans (stationnements, livraisons, terrasses...). Les piétons sont souvent obligés de descendre et de marcher sur la chaussée, à leur risque et péril, ce qui crée régulièrement des conflits d'usage.

Une liste de signalements de ces "points noirs" avait été transmise depuis juin 2015 à M. Hubert (adjoint chargé de l'espace public), mais nous constatons que ces situations perdurent quotidiennement. Aucune poursuite ne semble être réellement engagée contre ces "récidivistes" (infractions pénalement répréhensibles).

Cette situation crée un sentiment d'insécurité et d'incompréhension : Les riverains sont exaspérés car, outre le fait que ces situations sont parfois très dangereuses, ils constatent qu'il semble exister une différence de traitement d'application de la loi selon que l'on soit simple résident ou commerçant (les premiers sont automatiquement verbalisés au moindre écart, les seconds bénéficient de tolérances manifestes).

Lors des différentes réunions de groupe de travail les avis sont unanimes : il y a trop d'incivilités et aucune sanction ni verbalisation. Les faits continuent et les habitants ont le sentiment de ne pas être écoutés.

Aussi, notre commission va recontacter Messieurs Hubert et Martinet afin de comprendre pour quelle(s) raison(s) ces situations peuvent ainsi perdurer aux yeux et au su de tous.

C/ Insécurité routière/usage des trottoirs

Avec la prolifération de divers engins "légers" de transports (scooters, vélos, vélib, gyropodes, rollers, trottinettes, skates...) nous notons une cohabitation de plus en plus "conflictuelle" (et souvent dangereuse) entre les différents usagers. Cela est principalement dû au non-respect (voire méconnaissance) du code de la route et des principales règles de bon sens (incivilités) : rouler sur les trottoirs, à trop grande vitesse, en contre sens, griller les feux, ne pas respecter les passages et les piétons...

Certaines tolérances locales sont devenues abusivement des droits pour tous (passer au feu rouge pour les vélos par exemple).

Aussi, dans le cadre du plan de révision du contrat local de sécurité, notre commission a préconisé :

- Prévention : davantage de communication sur les nouvelles règles mises en place (contre-sens vélos tolérés en zone 30 par exemple),
- Organiser des actions pédagogiques et de sensibilisation pour faire respecter ces règles par tous (écoles, MJC, gymnases, professionnels du cycle...).
- Mise en place régulière d'actions/répressions.

D/ Végétalisation des pieds d'arbres

Nous constatons que de nombreux pieds d'arbres végétalisés, notamment sur l'avenue Parmentier, sont régulièrement envahis de débris divers (canettes, bouteilles, déchets alimentaires, paquets de nourriture -parfois pleins-, vêtements, cartons...).



Le pied situé au 20 avenue Parmentier (juste en face de la bibliothèque) est une **véritable décharge**.

Nous sommes conscients qu'il est très difficile pour les équipes de nettoyage de les ramasser sans abimer les plantations et "herbes folles". Toutefois il est absolument nécessaire de nettoyer ces pieds d'arbres en procédant **régulièrement à l'enlèvement de ces nombreux déchets**, surtout dans ce secteur très souvent occupé par des personnes sans abri.

A ce jour, le résultat final de ces aménagements de l'espace public est vraiment déplorable : cette situation crée une véritable insalubrité qui peut attirer de nombreux rongeurs et autres animaux. Cette végétalisation "non suivie" entraîne davantage de nuisances que de réelles améliorations à notre cadre de vie.

Il est nécessaire d'étudier ce problème afin de solutionner rapidement cette situation.

Nous avons donc contacté Mme MOREL, la DEVE et la DPE. Nous avons obtenu une réponse le 11/02/16: « *Les 8 pieds d'arbre de l'avenue Parmentier vont être nettoyés dans les prochaines semaines. Ils seront grillagés et entretenus par les services de la DEVE. Des poubelles supplémentaires seront installées.* »

A suivre...

BILAN DE NOS ACTIONS

Nous constatons avec regret, et parfois lassitude, que nous intervenons régulièrement sur des problèmes récurrents (épaves deux roues, bacs non rentrés, sacs RATP, encombrement des trottoirs et de l'espace public...) mais nos signalements ne sont pas suivis d'effet : Aucune action ne semble être véritablement engagée. Il y a trop d'incivilités et aucune sanction ni verbalisation (trop de laxisme).

Nous attendons désormais des **résultats** : tous les points signalés depuis un an doivent être pris en compte et des actions doivent réellement être entreprises afin de solutionner ces "points noirs" qui créent de véritables nuisances.

